



## CONSULTATION CITOYENNE - RAPPORT « QUELLE EUROPE DE LA JUSTICE VOULONS-NOUS ? »

**Organisateur :** CHANTAL CUTAJAR, Directrice générale du CEIFAC.

**Organisme organisateur :** CEIFAC, Collège européen des investigations financières et d'analyse financière criminelle.

Contact : [www.ceifac.eu](http://www.ceifac.eu) / 03.68.85.65.93  
[Emilie.ehrengarth@ceifac.eu](mailto:Emilie.ehrengarth@ceifac.eu)

**Date et lieu :** Samedi 20 octobre 2018, Salle BLANCHE, Librairie Internationale KLEBER, Strasbourg.

**Participants :** citoyens de la ville et de la région Alsace, étudiants, professionnels et techniciens du droit.

### Intervenants invités :

Paul CARUANA GALIZIA, fils de Daphné CARUANA GALIZIA, journaliste d'investigation maltaise assassinée le 16 octobre 2017.

Olivier CHAINET, expert groupe renseignement financier EUROPOL.

Michel CLAUSE, Juge d'instruction financier, TGI de BRUXELLES.

Gilles DUVAL, Secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne, chef de l'unité "Évaluations des politiques dans les domaines Justice et Affaires Intérieures et politique des drogues".

### RAPPORT :

La consultation citoyenne était consacrée au thème : « Quelle Europe de la Justice voulons-nous ».

Le souhait a été exprimé d'une « Europe juste dans la conception et dans l'application de ses lois. Une Europe humaine où la recherche du profit ne justifie pas la transgression des lois, la destruction de l'environnement et l'exploitation des humains ». Une Europe où tout ne s'achète pas, où tout ne se vend pas et où la justice puisse faire respecter les interdits. Une Europe où les Etats membres sont respectueux de l'Etat de droit et sont en mesure de le faire respecter dans chacun des Etats membres.



## CONSULTATION CITOYENNE - RAPPORT « QUELLE EUROPE DE LA JUSTICE VOULONS-NOUS ? »

Plusieurs thématiques ont été abordées et concerne la transparence, le renforcement de la lutte contre la criminalité organisée au sein de l'UE et la formation tant celle des autorités de poursuite que celle des étudiants spécialement ceux des circuits commerciaux.

### 1. Transparence

- **Idée** : Les scandales des panama papers, paradise papers etc... ont révélé que des sociétés écran étaient au cœur de tous les montages permettant de réaliser blanchiment d'argent et fraude fiscale. L'idée serait de garantir la transparence des sociétés de manière à éviter l'utilisation en toute impunité des sociétés à des fins détournées
- **Défis** :
  - Collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés
  - Favoriser la transmission de l'information et la centralisation du renseignement
  - Dans le respect des principes inscrits dans la CEDH (vie privée) et du RGPD
  - Faciliter la coopération entre la justice et les banques (ex. : un juge d'instruction belge ne peut pas contraindre une banque à fournir le nom d'un client)
- **Solution** :
  - adoption d'un « **règlement européen sur la transparence des sociétés** »
  - Adoption de conventions bilatérales « UE-Suisse » et « UE-Grande Bretagne » post Brexit. Les conventions devraient reprendre le même degré d'exigence que le règlement européen. En cas de non-respect, des sanctions doivent pouvoir être prononcées pouvant aller jusqu'au prononcé de l'exclusion des relations financières avec l'Union.
  - **Création d'un fichier européen des comptes bancaires** placé sous le contrôle d'une **agence européenne du renseignement financier** qui vérifiera et pourra demander la communication des pièces aux États.



## CONSULTATION CITOYENNE - RAPPORT « QUELLE EUROPE DE LA JUSTICE VOULONS-NOUS ? »

### **2. Renforcer la lutte contre la criminalité organisée au sein de l'Union européenne**

- **Idée :** Les trafics prospèrent au sein de l'Union européenne. Il convient donc de renforcer les dispositifs de lutte contre la criminalité organisée au sein de l'Union européenne, notamment en sous l'angle des circuits financiers. Des journalistes sont assassinés sans que des enquêtes indépendantes soient diligentées.
- **Défis :**
  - Harmonisation des législations
  - Ecarter la règle de l'unanimité au sein du Conseil lorsqu'il y a des intérêts de l'UE.
  - Mise en place de conventions avec les États partenaires hors UE
  - Amélioration de la vitesse de traitement des demandes de coopération judiciaire notamment en ce qui concerne le gel et la saisie des avoirs criminels et leur confiscation)
- **Solutions :**
  - **Etendre les compétences du Parquet européen à la criminalité organisée, et au terrorisme.**
  - Renforcer les collaborations entre Europol, Eurojust et Eurofisc
  - **Création d'une Agence européenne de renseignements financiers.** Une telle agence permettrait un meilleur partage des informations entre les cellules de renseignement financier des Etats membre.
  - **Création d'une Cour pénale européenne :** Il s'agirait d'une cour spécialisée dont les compétences seraient calquées sur les compétences du parquet européen. Composée de magistrats spécialisés, indépendants et obligatoirement formés.
  - **Contraindre les « Etats voyous » au sein de l'UE à respecter l'Etat de droit.** L'exemple de Malte a été cité où l'enquête sur l'assassinat de la journaliste Daphne Caruana Galizia piétine.



## CONSULTATION CITOYENNE - RAPPORT « QUELLE EUROPE DE LA JUSTICE VOULONS-NOUS ? »

### 3. Formation des acteurs

- **Idée** : Formation renforcée des futurs acteurs du commerce international ainsi que des autorités de poursuite et de justice
  
- **Défis** :
  - La formation des acteurs de la poursuite et du jugement dans la perspective de la mise en œuvre du Parquet européens
  - Moyens techniques, financiers et humains suffisants
  - Intégrer la dimension éthique dans les cursus de formation des écoles de droit et de commerce.
  
- **Solutions** :
  - **Intégration obligatoire d'un module « éthique des affaires » dans chaque formation à partir de la Licence.**
  - **Développement des formations** aux investigations financières pour mieux lutter contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière des autorités de poursuite et de justice.